REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20221207-2022_095-DE
Reçu le 12/12/2022

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2022_095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le ~~sept~~ 7 du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 décembre 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 2
M. Michaël GAUME et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
M. Michaël GAUME ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à Mme Emilie DROUHOT.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

CONVENTION AVEC ENEDIS DANS LE CADRE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX SECS SUR LA PARCELLE 020 ZL 85 – LIEU-DIT PRE LONGUET

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie d'une demande des services d'Enedis et d'ETEC en qualité de prestataire dans le cadre d'une convention de servitude. Cette dernière porte sur un raccordement en 400V d'un local situé sur la parcelle 020 ZL 85 (Monsieur Blanchard). Les travaux envisagés nécessitent un enfouissement de réseaux secs sur la parcelle adjacente 020 ZL 84 appartenant

Rappelle que depuis plusieurs mois, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a engagé des démarches auprès d'Enedis afin de pouvoir procéder à l'adaptation technique du branchement, mais également de revendre le surplus de production des panneaux. L'instruction étant terminée, les services d'Enedis nous ont proposé une solution technique en début d'année. Un devis d'intervention a d'ailleurs été validé à hauteur de 13 034.18€ TTC. Dans les faits, un renforcement du réseau doit être réalisé.

Rappelle que les services d'Enedis nous proposent la signature d'une convention de servitudes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le budget primitif 2022,
Vu la convention avec Enedis ;

AR Prefecture

005-200034502-20221207-2022_095-DE
Reçu le 12/12/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Considérant la nécessité de prendre une convention de servitudes entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et les services d'Enedis dans le cadre des interventions sur le réseau de distribution d'électricité sur le secteur de la ZAC du Moulin – Rue du Pont Haut 05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 DEC. 2022
Affiché ou publié le : 08 DEC. 2022

Ainsi fait et délibéré le 7 décembre 2022
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK